

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [herbetm-csrn-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e990b849793fb930eaeceea5>

Date d'obtention : 2025-04-09 18:13:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je dois m'y référer afin de suivre la procédure et de bien procéder.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Rien puisque c'est déjà ce que je faisais. Par contre, j'aime savoir que si jamais je me pose des questions, j'ai un outil mis à ma disposition.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De prendre le temps de les questionner et d'amasser le plus d'information possible tout en s'assurant de respecter la procédure. Impliquer les partenaires externes et les parents également au moment opportun.